



BFB Beratungsstelle für Brandverhütung

CIPI Centre d'information pour
la prévention des incendies

Communiqué de presse

Recommandations du CIPI : attention aux batteries, qui peuvent causer des incendies

Berne, le 20 mars 2018 – Nous utilisons de plus en plus de batteries rechargeables, pour alimenter nos smartphones, nos vélos électriques ou nos modèles réduits. Or, elles peuvent surchauffer et causer des incendies. Les recommandations du CIPI vous aident à réduire le risque au minimum.

Les batteries au lithium sont de plus en plus utilisées, aussi bien dans nos appareils ménagers que dans ceux destinés à nos loisirs. Mais en cas d'utilisation inadéquate ou inattentive, elles présentent un risque d'incendie. Dans la plupart des appareils électroniques, un régulateur de charge surveille les cellules et évite ainsi toute surcharge. Toutefois, dans les modèles réduits, on renonce souvent à ce dispositif afin de diminuer le poids de la batterie et on installe cette dernière dans un boîtier fixe. En l'absence de mécanisme de protection, les différentes cellules peuvent être en surcharge et déclencher un incendie. Il faut donc suivre les conseils de sécurité suivants :

Les conseils de sécurité du CIPI en bref

- Avant l'utilisation, lire la mise en garde et les consignes de sécurité du fabricant.
- Utiliser exclusivement des batteries et des chargeurs d'origine.
- Toujours conserver les batteries dans un conteneur refermable, isolé et résistant au feu (par ex. dans une pochette de protection, une caisse à monnaie ou à documents, un coffre-fort).
- Charger les batteries dans un environnement sec et à température ambiante entre 10 et 40 degrés Celsius.
- Lors du chargement, placer les batteries sur un support incombustible (par ex. sol en béton ou en carrelage, etc.) et respecter une distance suffisante par rapport aux matériaux combustibles.
- Ne pas surcharger les batteries (débrancher le chargeur dès que la batterie est pleine)
- -Ne pas laisser les chargeurs non utilisés branchés sur les prises de courant.
- Ne pas manipuler les batteries.
- Ne jamais recharger des batteries endommagées ou déformées, mais les éliminer dans les règles de l'art.

Comportement en cas d'incendie :

- Ne pas respirer les gaz de combustion, à cause du risque d'intoxication.
- Donner l'alerte et secourir les personnes.
- Éteindre le feu, mais attention : ne jamais utiliser de l'eau, qui pourrait causer une explosion. L'incendie doit être éteint avec une couverture anti-feu.

Contact presse :

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Attention au feu ! Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) est actif dans toute la Suisse et assure des prestations de service pour les établissements cantonaux d'assurance. Son siège est à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Par le biais de campagnes et d'actions d'information à l'attention du grand public, le CIPI vise à sensibiliser la population aux dangers du feu et donne des recommandations en matière de prévention contre les incendies. www.bfb-cipi.ch.